

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 25 mars 2024

Date de convocation : 23 février 2024	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 2 avril 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-10**

OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme C du FACÉ 2023 (totalité, programme ER 2023)

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT-CINQ du mois de MARS, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 février 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme C du FACÉ (CE / effacement à but esthétique) dans le programme d'électrification ER 2023, le Comité, réuni les 3 avril et 27 novembre 2023, a voté un montant de travaux de 678 750 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter ce montant à une tranche unique composée des 8 opérations suivantes dans le programme ER 2023 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER013-1002	Antezant-la-Chapelle	Ripemont	203 450
ER083-1001	Champagne	Rue de la Gare	144 800
ER171-1009	Geay	Les Treuils	82 600
ER171-1012	Geay	La Mauvinière	39 800
ER258-1003	Neuillac	Fontagard	61 900
ER310-1018	St-André-de-Lidon	Route de Saintes (T1)	61 500
ER363-1005	St-Martial-de-Vitaterne	Le Vert Galant	39 200
ER363-1006	St-Martial-de-Vitaterne	Chez Maingaud	45 500
Total			678 750



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*